



employeur déduit le salaire suite retard

Par **becks69**, le **20/09/2009** à **16:31**

Bonjour

travaillant dans un centre d'appel , avec un planning bien établi (horaires tournant) , mon employeur a déduit de mon salaire 8 minutes de travail suite a un retard, il me menace de le faire a chaque retard constaté.

Je précise que je suis rarement en retard , et je prévient toujours mon employeur lorsque je suis en retard de plus de 15 minutes.

Faisant un travail d'équipe il applique cette règle a chacun de mes collègues.

A t'il le droit de procéder de la sorte??

merci de vos réponses

Par **malgort**, le **20/09/2009** à **20:08**

Désolé mais oui, pour un retard sur votre temps de travail vous pouvez avoir une retenue sur salaire; Le temps retenue doit être égal au temps manqué. Par exemple si 7 mn de retard l'employeur n'a pas à retenir 15 mn

Par **becks69**, le **20/09/2009** à **20:12**

merci pour cette réponse.